



Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 15 novembre 2021

Monsieur le Premier ministre,

Les retraités mesurent, à l'aune de leur budget mensuel, la hausse des prix et tout particulièrement celle des charges fixes notamment le coût de l'énergie.

Bien que l'indemnité inflation de 100 euros soit octroyée aux retraités qui perçoivent moins de 2 000 euros de pensions /mois, il n'en demeure pas moins que le coût de la vie les percutent également.

Or, depuis quelques années, les pensions s'érodent face au coût de la vie (gel des pensions, augmentation de la CSG...).

Face à la tourmente de la crise sanitaire, par solidarité avec les actifs, nous avons su différer un temps nos revendications concernant le niveau des retraites.

De même, par solidarité intergénérationnelle, les retraités ont à nouveau participé au redressement des retraites complémentaires Agirc-Arrco, de ses mises en difficulté par la pandémie et ses conséquences sociales. Nos retraites complémentaires sont ainsi amputées d'une sous-indexation de 0,5%.

Les retraités ne doivent pas être les oubliés d'une croissance qui repart. La question du maintien de leur pouvoir d'achat doit être prise en compte.

Dans ce contexte, la CFDT Retraités et l'UNSA Retraités continuent à réclamer :

- une revalorisation des pensions au moins égale à l'augmentation des prix de l'année écoulée pour tous les retraités ;
- pour les petites pensions, un niveau minimum de pension égal au Smic pour une carrière complète ;
- pour les autres retraités, une évolution de la pension tenant compte de la progression du salaire de base avec au minimum, une augmentation au moins égale à l'évolution des prix à la consommation ;
- par ailleurs, si pour bien vivre sa retraite, il faut en avoir les moyens, il faut aussi pouvoir bien vieillir, sans être préoccupé chaque jour par l'âge qui avance et le risque de perte d'autonomie.

.../...

Aujourd'hui, 8% des retraités (soit 1,3 million) sont reconnus en perte d'autonomie, les aidants familiaux (plus de 2 millions) sont eux-mêmes âgés.

Depuis la création de la 5^e branche de la sécurité sociale, nous attendons un projet de loi « Grand âge » qui permettrait d'organiser et d'améliorer ce secteur notoirement sous doté.

Les mesures envisagées dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 ne peuvent remplacer une réforme en profondeur. Seule une loi peut répondre à cette exigence.

Pour la CFDT Retraités et l'UNSA Retraités, il faut à la fois s'attaquer à la qualité des services à domicile et à l'accueil en établissement, tout en diminuant de façon significative les restes à charge. Cette loi d'accompagnement du grand âge est attendue depuis de longues années. Elle doit permettre aux personnes âgées de vivre leur fin de vie dans le respect qui leur est dû.

La CFDT Retraites et l'UNSA Retraités demandent à être reçues en audience pour aborder avec vous ces dossiers prioritaires et urgents, dossier d'actualité pour le pouvoir d'achat et dossier à la fois d'actualité et du futur s'agissant du risque de perte d'autonomie liée à l'âge.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de toute notre considération.



Dominique Fabre
Secrétaire générale
CFDT Retraités



Jean-Marc Schaeffer
Secrétaire général
Unsa Retraités